

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des  
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement  
Industriel et des  
Installations Classées  
pour la Protection  
de l'Environnement

6 route des artifices  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :  
20 34 46

Télécopie :  
20 30 06

Courriel :  
@  
province-sud.nc

affaire suivie par :

N° 2015-926/DENV

Nouméa, le 26 MARS 2015

*Le Directeur*

à

Monsieur Olivier Le Scanf  
Co-gérant de la société ADS-NC  
8, rue Lamartine – Orphelinat  
98800 Nouméa cédex

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – dossier de régularisation de demande d'autorisation d'exploiter une installation de transit de déchets contenant de l'amiante, zone industrielle de Ducos, commune de Nouméa

Référence : dossier reçu le 10 juillet 2014

Pièce jointe : avis de l'inspection des installations classées

Monsieur,

Vous avez adressé à la direction de l'environnement un dossier de régularisation de demande d'autorisation d'exploiter une installation de transit de déchets contenant de l'amiante dans la zone industrielle de Ducos, sur la commune de Nouméa.

Après avis de l'inspection des installations classées consultée en application du code de l'environnement (Livre IV - Titre I - art. 411 à 419), il s'avère que le dossier déposé n'est pas conforme aux exigences de la réglementation notamment au regard des dispositions de l'article 413-4 dudit code et il ne peut en l'état être procédé aux consultations administratives et à l'enquête publique.

Je vous invite en conséquence à régulariser votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter dans un délai de **trois mois** en tenant compte de l'avis de l'inspection des installations classées ci-joint. Dans l'attente, l'instruction de votre demande est suspendue. Etant donné que vous avez déposé 7 exemplaires papier de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter, 6 exemplaires peuvent vous être restitués en mains propres pour constituer le nouveau dossier demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement

  
Yves KOCHER